

copie

Mon bien Cher Jean Baptiste

J'ai un plaisir de répondre à votre lettre du mois passé j'étais tout le temps avec Adolphe mais dans votre lettre vous me parlez que vous m'avez envoyé deux lettres à laquelle je n'ai jamais répondu mais alors je n'ai vu qu'une seule la seconde c'est celle m'apporter par Adolphe.

Voici notre question, elle va bientôt s'organiser normalement, avant j'avais peur, comment est ce que ça peut vous arriver sans être attrapper, mais maintenant j'ai vu qu'il y a moyen sûr. J'avais indiqué Q.Q. pour me le chercher et de me le donner dans une bouteille à bière bien remplie du Pombe me le type y va doucement pour n'est pas aller trop vite. Je pourrais vous envoyer ce que j'avais déjà trouvé mais j'avais peur je voudrais moi même voir comment est ce que ce garçon pourrais en apporter jusque chez vous j'ai bien vu la question. Mais pour le moment je suis à Usumbura je rentre chez moi aujourd'hui même alors je vais pousser la personne à ce qu'elle se dépêche alors le mois prochain (le 20 Novembre) vous enverrez Adolphe chez Thadée quand à mon côté je saurais la date précise et il trouvera mon type à la même place puisque je suis maintenant convaincu de la sûreté.

Veillez recevoir mon cher Jean une poignée de main quoique éloignée

du vôtre

sné Ngendahaye A.

P.S. Je vous prie de présenter mes meilleurs salutations à Marie.

R.M.P. copie certifiée conforme  
552 Ruhengeri, le 6 décembre 1947  
Antonissen W.

Ruhengeri



7844

L'an mil neuf cent quarante sept le vingt sixième jour du mois de décembre par devant Nous, Antonissen, O.M.P., recompareit Rurangira préqualifié:

Q. Vous m'avez déclaré être arrivé à Ruhengeri le 29 novembre dernier, or Kayabo déclare que vous êtes arrivé chez lui le 2-12 où avez vous logé entretemps?

R. J'ai logé une nuit chez le sergent, il était nuit quand je suis arrivé à Ruhengeri, j'ignorais où habitait Kayabo, je suis allé chez lui le lendemain matin. La nuit de mon arrivée j'ai logé chez le sergent, j'avais essayé de trouver du logement chez les swahili, mais ils me refusaient.

Q. Connaissez vous le sergent?

R. Non.

Compareit le sergent Bagalapoto, du détachement de Ruhengeri, lequel serment prêté dépose comme suit:

Le nommé Rurangira est venu chez moi un soir, vers fin novembre, me déclarant qu'il cherchait du logement. Je lui ai donné asil pour une nuit.

Il me racontait qu'il était venu à Ruhengeri pour chercher une somme qu'il avait déposée lors de son incarcération.

De ce que nous avons dressé le présent procès verbal aux jour mois et an que dessus en avons donné lecture aux comparants qui déclarent ne savoir signer sauf le sergent qui signe avec nous.

*Bagalapoto*



L'an mil neuf cent quarante sept le vingt sixième jour du mois de décembre par devant Nous, Antonissen ?O.M.P., nous trouvant à Ruhengeri a comperu le nommé Ruhunga, sous-chef en province du Buberuka, lequel serment prêté déclare comme suit:

Q. Voici une lettre adressée par vous à Kayabo, (lettre saisié chez Kay et numérotée 9), "... voici que j'envoie à Hussein la somme qui nous restait: 15.000 Fr tachez de pousser Hussein pour que notre argent ne tarde pas longtemps chez lui...." lettre datée du I-8-47. De quoi s'agit il?

R. Kayabo m'avait fait, vers le mois de juillet dernier, une proposition pour acheter un camion à nous deux qui aurait fait du transport. En en avait parlé à l'hindou Hussein, qui se serait chargé de nous l'acheter, en juillet j'avais déjà versé une somme de 10.000 Fr à Hussein, peu de temps après j'ai fait un autre versement de 15.000 Fr, par la suite, m'étant bien renseigné que les sous-chefs ne peuvent faire du commerce je suis retourné chez Hussein et lui ai demandé le remboursement de mon argent. Hussein m'a remboursé l'entièrete de cet argent au mois d'aôt

Q. Kayabo avait déjà versé sa quote-part?

R. Il m'a dit avoir versé les 20.000 Fr que nous étions convenu, mais j'ignore si cet argent a été versé ou pas.

Comparait Hussein Meghji, commerçant à Ruhengeri, lequel serment prêté répond comme suit:

Q. Des propositions vous ont été faites par des indigènes pour acheter un camion, par qui, en quelles conditions, quel a été votre rôle. Quel est le prix payé?

R. Aucune proposition ne m'a été faite dans ce sens,

Confrontation Hussein et Ruhungu

Tous les deux maintiennent leurs déclaration.

De tout quoi nous avons dressé le présent proces verbal aux jour, mois et an que dessus en avons donné lecture aux comparants qui signent avec nous.

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERRI  
N° 1144 Just.  
Objet: R.M.P. 552

Ruhengeri, le 6 décembre 1947

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe de la présente : copie de ma lettre de ce jour à Monsieur le Gouverneur, Chef du Parquet, copie d'un P-V à charge du commis Kayabo J.B., copie de la lettre saisie chez ce dernier, marquée N° 34.

Par même courrier j'ai envoyé des commissions rogatoires: 1° à Nyanza, pour perquisitionner chez Jean Rwagatore, fils de Semugeshi, et qui fut arrêté en mars dernier pour trafic d'or, il a été relâché le 15-3-47, le dossier de cette affaire N°490, a été transmise le 15-3-47 à l'O.M.P. de Ngozi, pour continuer l'instruction à charge du vendeur de l'or, le nommé: Manirabona.

2° à Ngozi; pour perquisitionner chez le nommé Hodari, résidant en sous-chefferie Rurakobeje, Hodari est fils de Kiraranganya (chef)

3° id. à Kitega, pour perquisitionner chez Adolphe Harimenshi, frère de Kayabo.

Vous serait il possible de retracer le nommé Ngendahayo, qui d'après les dires de Kayabo, résiderait en chefferie Kisage (Usa), à voir la lettre dont copie en annexe, Ngendahayo doit être un Murundi instruit, connaissant bien le français. Il doit se trouver une correspondance fort intéressante chez Ngendahayo!

A un certain moment j'ai pensé qu'il se pourrait que ce soit le chef Ngendahayo, mais son prénom est A., et le chef s'appelle Louis, si je ne me trompe.

Quand à Thadée, dont question dans la lettre N° 34, Kayabo me dit que c'est un clerc à Usumbura?

En annexe également copie traduite d'une autre lettre saisie chez Kayabo, écrite par Rwagatore.

Je vous saurais gré de vouloir me tenir au courant des résultats que vous pourriez trouver, car il me semble que Ruhengeri est le centre d'une vaste organisation ayant ses ramifications également en Territoire de Kisenyi, et en Uganda.

L'O.M.P. Antenissen W.

Monsieur Sollière  
O.P.J. Astrida

Ruhengeri, le 6 décembre 1947

N° <sup>MH3</sup> Just.  
Objet: R.M.R. 552

M  
Monsieur le Gouverneur

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je me suis vu obligé à ouvrir une action en justice contre Kayabo J.B., commis adjoint de 1<sup>o</sup> cl., à Ruhengeri.

En voulant faire le contrôle général des comptes qui lui furent confiés, je m'aperçus d'un manquant notable. Le manquant constaté à ce moment, enquête non terminée s'élève à 10.270 R. Kayabo n'a pu nous justifier ce manquant.

J'avais chargé Monsieur l'O.P.J. Nys à aller perquisitionner chez Kayabo, parmi les papiers qui furent saisis figurex celle qui porte le N°34 et dont copie en annexe.

Le prévenu interrogé s'est obstiné à ne fournir aucun renseignement.

Il est établi qu'il est en relation amicale avec le nommé Rwagatore Jean, fils de Semugeshi, qui fut arrêté en mars dernier pour trafic d'or.

Il parait, pour autant que Kayabo parle, que le nommé Thadée, dont question dans la lettre, serait un clerc à Usumbura.

Kayabo déclare que l'auteur de la lettre, Ngendahaye, habite en chefferie Kisage(Usa), de toute façon la lettre prouve que son auteur a une bonne connaissance du français.

Je transmets, par courrier urgent, copie de cette documentation à Monsieur Sollière, en le priant de vouloir bien faire se mettre en rapport avec Usa, afin de retrouver Ngendahaye.

Des commissions rogatoires ont été envoyées à Nyanza et Ngozi, ainsi que Kitega, afin de retrouver la piste.

L'O.M.P. Antenissen W.

Monsieur le Gouverneur, Chef du Parquet du R-U  
S/O de Monsieur le Résident du Ruanda, Kigali

copie

Mon bien Cher Jean Baptiste

J'ai un plaisir de répondre à votre lettre du mois passé j'étais tout le temps avec Adolphe mais dans votre lettre vous me parlez que vous m'avez envoyé deux lettres à laquelle je n'ai jamais répondu mais alors je n'ai vu qu'une seule la seconde c'est celle m'apporter par Adolphe.

Voici notre question, elle va bientôt s'organiser normalement, avant j'avais peur, comment est ce que ça peut vous arriver sans être attrapper, mais maintenant j'ai vu qu'il y a moyen sûr J'avais indiqué Q.Q. pour ne le chercher et de me le donner dans une bouteille à bière bien remplie du Pombe me le type y va doucement pour n'est pas aller trop vite. je pourrais vous envoyer ce que j'avais déjà trouvé mais j'avais peur je voudrais moi même voir comment est ce que ce gargon pourrais en apporter jusque chez vous j'ai bien vu la question. Mais pour le moment je suis à Usumbura je rentre chez moi aujourd'hui même alors je vais pousser la personne à ce qu'elle se dépêche lors le mois prochain (le 20 Novembre) vous enverrez Adolphe chez Thadée quand à mon côté je saurais la date précise et il trouvera mon type à la même place puisque je suis maintenant convaincu de la sûreté.

Veillez recevoir mon cher Jean une poignée de main quoique éloignée

du vôtre

sné Ngendahayo A.

P.S. Je vous prie de présenter mes meilleurs salutations à Marie.

R.M.P.  
552

copie vérifiée conforme  
Ruhengeri, le 6 décembre 1947  
Antonissen W.

Ruhengeri, le 6 décembre 1947

Monsieur le Gouverneur

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je me suis vu obligé à ouvrir une action en justice contre Kayabo J.B., commis adjoint de 1<sup>o</sup> cl., à Ruhengeri.

En voulant faire le contrôle général des comptes qui lui furent confiés, je m'aperçus d'un manquant notoire. Le manquant constaté à ce moment, enquête non terminée s'élève à 10.270 F. Kayabo n'a pu nous justifier ce manquant.

J'avais chargé Monsieur l'O.P.J. Nys à aller perquisitionner chez Kayabo, parmi les papiers qui furent saisis figurent celle qui porte le N° 34 et dont copie en annexe.

Le prévenu interrogé s'est obstiné à ne fournir aucun renseignement.

Il est établi qu'il est en relation amicale avec le nommé Rwogatore Jean, fils de Semugeshi, qui fut arrêté en mars dernier pour trafic d'or.

Il paraît, pour autant que Kayabo parle, que le nommé Thadée, dont question dans la lettre, serait un clerc à Usumbura.

Kayabo déclare que l'auteur de la lettre, Ngendahayo, habite en chefferie Kisage (Usa), de toute façon la lettre prouve que son auteur a une bonne connaissance du français.

Je transmets, par courrier urgent, copie de cette documentation à Monsieur Sollière, en le priant de vouloir bien ~~faire~~ se mettre en rapport avec Usa, afin de retrouver Ngendahayo.

Des commissions rogatoires ont été envoyées à Nyanza et Ngozi, ainsi que Kitega, afin de retrouver la piste.

L'O.M.P. Antonissen W.



Monsieur le Gouverneur, Chef du Parquet du R-U  
S/O de Monsieur le Résident du Ruanda, Kigali

copie

Mon bien Cher Jean Baptiste

J'ai un plaisir de répondre à votre lettre du mois passé j'étais tout le temps avec Adolphe mais dans votre lettre vous me parlez que vous m'avez envoyer deux lettres à laquelle je n'ai jamais répondu mais alors je n'ai vu qu'une seule la seconde c'est celle m'apporter par Adolphe.

Voici notre question, elle va bientôt s'organiser normalement, avant j'avais peur, comment est ce que ça peut vous arriver sans être attrapper, mais maintenant j'ai vu qu'il y a moyen sûr. J'avais indiquer Q.Q. pour me le chercher et de me le donner dans une bouteille à bière bien remplie du Pombe me le type y va doucement pour n'est pas aller trop vite. je pourrais vous envoyer ce que j'avais déjà trouvé mais j'avais peur je voudrais moi même voir comment est ce que ce garçon pourrais en apporter jusque chez vous j'ai bien vu la question. Mais pour le moment je suis à Usumbura je rentre chez moi aujourd'hui même alors je vais pousser la personne à ce qu'elle se dépêche alors le mois prochain (le 20 Novembre) vous enverrez Adolphe chez Thadée quand à mon côté je saurais la date précise et il trouvera mon type à la même place puisque je suis maintenant convaincu de la sûreté.

Veillez recevoir mon cher Jean une poignée de main quoique éloignée

du vôtre

sné Ngendahaye A.

P.S. Je vous prie de présenter mes meilleurs salutations à Marie.

L'an mil neuf cent quarante sept le sixième jour du mois de décembre, par devant nous, Antonissen W., O.M.P., nous trouvant à Ruhengeri, à comparu le nommé Kayabe Jean Baptiste, commis adjoint de 1° cl. à Ruhengeri, ci dessus plus amplement qualifié, lequel répond comme suit à nos questions:

Q. Dans les papiers que furent saisis lors de la perquisition faite chez vous se trouve cette lettre qui recut le N° 34, paraphée par vous et par l'O.P.J. Nys. Elle était bien adressée à vous?

R. Elle n'est pas adressée à moi!

Q. Pourtant elle fut trouvée chez vous, est adressée à "Mon Cher Jean Baptiste"; y a-t-il un autre qui porte ce nom dans votre maison. Comment est elle entrée en votre possession.

R. Elle est fut trouvée dans ma maison. Mais elle ne m'est pas adressée.

Q. Pourtant hier quand je vous interrogeais au sujet de cette lettre, vous m'avez dit qu'il s'agissait d'une question de pêche dans le lac Tanganyika

R. J'ai dit que ce que j'avais en tête.

Q. Qui est cet Adolphe? de la lettre?

R. J'ignore

Q. Qui vous a dressé cette lettre? que voici

note: signature très lisible

R. j'ignore

note/cette lettre est signée: Ngendahaye.

Q. Hier vous m'avez parlé d'un Ngendahaye qui habite la chefferie Bisage, quelle est sa résidence plus complète?

R. J'ai rencontré fin décembre 1946, un Ngendahaye à Usumbura, qui m'avait parlé de pêche dans le lac Tanganika, je pense qu'il était capita chez Bisage.

Q. Comment se fait il que hier en vous montrant la lettre vous avez pu lire le nom de l'auteur, comme Ngendahaye, alors qu'aujourd'hui cela vous est impossible?

R. pas de réponse.

Comparait Otto Rusingizandekwe, commis à Ruhengeri, lequel serment prêté reçoit comme mission de nous traduire quelques passages de la lettre saisie chez Kayabe, portant le N° 20, paraphée par Kayabe et l'O.P.J. Nys: traduction en annexe.

Le comparant nous déclare connaître l'auteur de cette lettre N° 20, il s'agit du nommé Jean Rwagatore, qui fut arrêté le 3-3-47 à Ruhengeri, une instruction fut ouverte à sa charge, vu qu'il portait une matière qui, à première vue, était de l'or non ouvré, mais qui s'avérait n'être que du cuivre. Le dossier fut transmis le 15-3-47 à l'O.M.P. Ngozi, pour continuer l'instruction à charge du vendeur de la matière. Le nommé Rwagatore étant persuadé qu'il s'agissait de l'or.

Comparait Monsieur Nys Robert, Agent Territorial à Ruhengeri, lequel serment prêté dépose comme suit:

Q. Pouvez vous me donner certains détails concernant l'arrestation et le relâchement du nommé Rwagatore?

R. Cet individu a été arrêté par le commis Otto, vers midi, il me l'a envoyé au bureau, je l'ai feuillé et ai trouvé sur lui, dans une des poches de sa chemise un petit paquet contenant de l'or non ouvré. C'est Monsieur l'O.M.P. Stevens qui a fait l'instruction de cette affaire. Quand j'étais occupé à fouiller Rwagatore je m'apercevais qu'il fixait quelque chose derrière mon dos, en me retournant brusquement j'aperçus Kayabe qui se tenait derrière la porte de mon bureau, et qui se sauvait et était fort ennuyé. Monsieur Stevens l'a relâché, me disant qu'il s'en servait comme détective pour lui apporter des voleurs d'or.

Q. à Kayabe

Cette lettre N° 20 n'émanet-elle pas du nommé Rwagatore?

R. Oui, elle est de Rwagatore.

Q. Pour quel motif vous remerciait-il?

R. Parce que je l'avais logé. Il a été arrêté ici, il trafiquait de l'or.

Q. Où voulait il se rendre ?

R. J'ignore.

Q. Il a logé chez vous?

R. Oui, la nuit du jour qu'il a été libéré.

note du registre d'écrou de Ruhengeri

date d'entrée de Rwagatore: le 3-3-47

date de sortie: le 15-3-47

Q. Il paraît qu'un des fils du chef Kiraranganya est venu vous rendre visite il y a quelques mois?

R. Oui, le nommé Hedari, s'était vers le mois d'août de cette année.

Q. Quel était le but de sa visite?

R. Il voulait se rendre à Kisenyi chez Monsieur de l'Épine, il est resté seulement deux jours chez moi, est resté absent deux jours, et est repassé chez moi, où il a logé une nuit, puis il est reparti par Kitega.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès verbal aux jour, mois et an que dessus en avons donné lecture aux comparants qui signent avec nous.

*Hedari*      *Q. M. M.*

**Le prévenu Kayabo, refuse de signer**

Nous reprenons l'interrogatoire le même jour que ci-dessus:

Q. à Kayabo

La lettre que voici portant le N° 30, paraphée par vous et l'O.P.J. Nys; vous a été adressée par qui?

R. par mon frère Adolphe Harimenshi, habitant à Kitega, en chefferie Sindahera, j'ignore la sous-chefferie et le nom de la colline, mais c'est aux environs du poste de Kitega.

Q. Comment l'avez vous reçue, par la poste ou par porteur?

R. par la poste.

Q. Qui est ce Gakwaya dont question dans cette lettre?

R. J'ignore

Q. Quel a été le but de cette visite de votre frère en chefferie Ngendahayo? (Terr. Usumbura)

R. Y recevoir une vache que le chef Ngendahayo m'avait promis dans le temps.

Q. Où habite Hedari?

R. Il habite en sous-chefferie Rurakobeje (l'ancienne sous-chefferie de Rwaje) en Terr. de Ngozi.

Q. Cette lettre numérotée 34, n'est écrite par un certain Ngendahayo, c'est pas le chef Ngendahayo?

R. Non.

Q. Quel est le prénom de ce chef?

R. J'ignore.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès verbal aux jour, mois et an que dessus en avons donné lecture au comparant qui signe avec nous.

*Kayabo*

*Q. M. M.*

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGARI

N° 1219 Just.  
Objet: R.M.P. 552

Ruhengeri, le 26 décembre 1947

urgent

Monsieur le Gardien de Prison

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me renseigner si le nommé Rurangira Charles, fils de Rugemankiko col. Rurabwwe, sous-chef Ruvehana, chef Rureramara, Astrida, a été incarcéré dans votre prison, si oui, pour quel motif, à quelle peine a-t-il été condamné, dates d'entrée et de sortie, et si d'autres complices étaient impliqués dans cette affaire.

L'O.M.P. Antonissen W.

Monsieur le Gardien de Prison  
Kigali